



## arreter suite a une recidive de perte de permis de conduire

Par nanou1, le 08/11/2009 à 16:27

bonjour

il y a 4 ans j'ai été condamné pour conduite en état de stupefiant et détention de stupefiant, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, conduite malgré l'invalidation du permis de conduire (solde de points nul), et violence sur agent de police sans incapacité.

J'ai donc été condamné à un emprisonnement délictuel avec 8 mois de sursis simple total.

Qu'est-ce que cela veut dire s'il vous plaît??

j'ai pu repasser mon permis en septembre 2006, que j'ai reperdus pour alcoolemie.

Je me suis fait arrêter pour un contrôle de routine mais n'ayant plus le permis j'ai passé une nuit en garde à vue et les agents m'ont donné une convocation au tribunal en avril 2010 pour recidive de conduite malgré solde des points nul.

Quel est le risque pour moi lors de ce jugement?

Amende, condamnation prison ferme,...???

J'ai 24 ans, merci beaucoup pour vos réponses bien cordialement.